

COMMUNE DE GIRONDE SUR DROPT

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 22 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le 22 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOS.

Date de la convocation : 17 janvier 2020

Présents : Mmes BENTEJAC, BERGADIEU, CASAGRANDE, CHIAPPA, PLUMAUGAT, TEYSSANDIER MM BOS, BEYRIE, , LAZARE, MOUTIER, TORRENTE.

Absent ayant donné pouvoir : Mr COMBE (Mme CHIAPPA)

Absents : Mme LIZOLA, MM FLAZINSKA, SERVENTIE-LACROIX

Mme MOUTIER Philippe a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, il demande à l'assemblée de signer le procès-verbal de la séance précédente.

Il propose de compléter l'ordre du jour par les 2 points suivants :

- Admission en non-valeur de créances
- Projet de Gironde Habitat

Le conseil Municipal accepte cette demande

- *Aménagement de bourg – 1^{ère} tranche*

Monsieur le Maire rappelle que la consultation concernant les travaux d'aménagement de bourg a été lancée en fin d'année 2019.

A l'issue de cette consultation, 3 entreprises ont proposé une offre.

Après analyses, il s'avère que la Sté Eurovia a présenté un dossier technique complet, l'offre la mieux disante et des délais de réalisation les plus courts.

Monsieur le Maire propose de valider la 1^{ère} tranche de travaux, aménagement de 4 plateaux ralentisseurs de la rue du stade à la rue des Tanneries, pour un montant de 320 128.80 €. Cette tranche comprenant une 1^{ère} phase, d'un montant de 80 084.90 € HT, c'est à dire la réalisation d'un plateau sur la D 1113 à hauteur de la place de la République, qui va démarrer courant février.

Après discussions, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'offre d'Eurovia, pour la 1^{ère} tranche de travaux d'un montant HT de 320 128.80 €, charge Monsieur le Maire des démarches nécessaires pour la réalisation de cette opération et notamment la signature du marché.

- ***Emprunt aménagement de bourg – 1^{ère} phase***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de la 1^{ère} phase d'aménagement de bourg vont démarrer prochainement.

Afin de réaliser cette 1^{ère} phase, il est nécessaire de contracter un prêt de 60 000 €.

Après avoir contacté plusieurs organismes bancaires, il propose de retenir l'offre faite par le Crédit Agricole d'Aquitaine :

- 60 000 € sur 10 ans au taux fixe de 0,837 % avec échéances trimestrielles.

Cet emprunt est assorti de frais de dossier d'un montant de 100 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire des démarches nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

- ***Ouverture de crédits – aménagement de bourg 1^{ère} phase***

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement de bourg 1^{ère} phase vont être réalisés avant le vote du budget primitif.

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Afin d'engager le marché des travaux d'aménagement de bourg, il propose d'ouvrir par anticipation au budget 2020 des crédits nécessaires à la réalisation de ce projet tout en respectant l'article L 1612-1 du CGCT.

Le détail de l'**opération 288** étant le suivant :

Dépenses :

C/ 2151	111 966.00
---------	------------

Recettes :

C/1321	20 262.00
C/1323	31 704.00
C/1641	60 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte cette proposition.

- ***Travaux réseau de chaleur – demande DETR***

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal les nombreux problèmes rencontrés sur le réseau de chaleur, générant des interventions et des surcoûts trop importants pour ce budget annexe.

Un diagnostic technique sur la chaufferie et le réseau a été réalisé, plusieurs rencontres entre différents partenaires se sont déroulées afin d'envisager une solution qui permette de ramener l'installation à un niveau optimal d'exploitation.

Il a été convenu du remplacement du matériel de certaines sous-stations et du réseau de chaleur primaire de la résidence « les vignes ».

Le montant estimé des travaux afin de remettre en bon état de fonctionnement l'ensemble de réseau, s'élèverait à **316 412 €**.

Monsieur le Maire tient à préciser que ces travaux ne peuvent être supportés en totalité par le budget réseau de chaleur, sachant que celui-ci depuis de nombreuses années est équilibré par une subvention du budget communal.

Il propose de solliciter l'aide de l'Etat par le biais de la DETR à hauteur de 35 %.

Monsieur le Maire précise également que ces travaux soient programmés sur plusieurs exercices en raison de leur coût.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte cette proposition, à savoir une demande de subvention DETR, à hauteur de 35 %, soit 110 744 €.

Le plan de financement serait le suivant :

Montant des travaux HT	316 412 €
Subvention DETR	110 744 €
Emprunt	205 668 €

Monsieur est chargé en ce qui le concerne de déposer auprès de Mr le Sous-Préfet de Langon la demande d'aide financière.

- Projet Gironde habitat contre-allée et rue André Dupuy-Chauvin – Démolition des friches Mau

Monsieur le Maire rappelle le projet de Gironde Habitat sur la contre-allée et la rue André Dupuy-Chauvin, prévoyant la construction de 2 bâtiments collectifs comprenant des appartements, des locaux commerciaux et 9 logements individuels.

La proposition faite par Gironde Habitat était l'acquisition des bâtiments (friches Mau et squash) sous réserve que le foncier soit démolit et le terrain nu longeant la place de la République.

La commune a déposé un permis de démolir, lancer une consultation concernant la démolition et parallèlement a consulté Mme Maillet, architecte des bâtiments de France. Cette dernière souhaiterait avant tout travaux de démolition, qu'une étude soit engagée afin de savoir si une adaptation du projet pourrait être faite dans l'existant, sans toutefois fragiliser l'équilibre financier du projet.

Une rencontre a été organisée entre la commune, Gironde Habitat, l'architecte des Bâtiments de France et le Service Régional de l'Archéologie, pour évoquer les différentes solutions envisageables, pour mener à bien ce projet.

Après différents échanges, Gironde Habitat propose à la commune de porter le projet en totalité, prenant en charge les travaux de démolitions, l'étude de maîtrise d'œuvre et la construction des logements et commerces. Le montant proposé pour l'acquisition des bâtiments et du terrain est de 100 000 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'offre faite par Gironde Habitat, sachant que la commune annulera le permis de démolir en cours d'instruction et ne donnera pas de suite à l'appel d'offres lancé pour la démolition des bâtiments.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide** :

- D'annuler l'appel d'offres concernant la démolition
- D'annuler le permis de démolir en cours d'instruction
- T'autoriser Mr le Maire à engager les démarches administratives afin mener à bien cette opération, en particulier de signer l'acte de vente des bâtiments et désigne comme notaire pour la commune Me Détrieux.

- ***Admission en non-valeur***

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal une liste de titres non recouverts et pour lesquels la Trésorerie de La Réole nous demande de se prononcer sur leur admission en non-valeur.

Après divers échanges, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité à l'admission en non-valeur des titres pour un montant de 2124.54 € et de 0.01 € et charge Monsieur le Maire des démarches nécessaires.

Infos diverses :

EPF : Le projet porte sur « les 3 cèdres » : mise aux enchères au prix de base de 100 K€ ; Monsieur le Maire a donné son accord pour engager une négociation.

Dans le cadre de la restructuration nationale des services des impôts, la commune de Gironde accueillera dans les locaux de la médiathèque une antenne de proximité à compter de 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 et ont signé les membres présents :